



## **Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)**

### **Groupe d'experts No.3 sur des "thèmes spéciaux"**

#### **COMPTE RENDU SUCCINCT**

**Réunion des 27-29 janvier 1997**

## **GROUPE D'EXPERTS N° 3 SUR LES "THÈMES SPÉCIAUX"**

### **COMPTE RENDU SUCCINCT**

**27-29 janvier 1997**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe d'experts adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/EG3/A(97)1] ainsi que l'organisation des débats proposée dans les notes concernant l'ordre du jour.

#### **2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 18-20 novembre 1996**

Le Groupe d'experts adopte le compte rendu succinct [DAFFE/MAI/EG3/M(96)5].

#### **3. Recherche et développement/technologie**

Le Groupe d'experts examine, lors de sa session plénière du 27 janvier 1997, la proposition du Canada concernant un projet d'article sur les consortiums de R-D et activités connexes [DAFFE/MAI/EG3/RD(96)11 et DAFPE/MAI/EG3/RE(96)8]. Le résumé et les conclusions de ces discussions sont enregistrés dans le rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation [DAFFE/MAI/EG3(97)3].

#### **4. Obstacles non discriminatoires ("critères fondés sur les besoins du marché")**

Le Groupe d'experts examine, lors de sa session plénière du 27 janvier 1997, la nécessité de faire figurer dans l'AMI les dispositions sur les obstacles non discriminatoires (notamment les critères fondés sur les besoins du marché) à partir d'une note du Président [DAFFE/MAI/EG3(97)1], d'une proposition de la Suisse [DAFFE/MAI/EG3/RD(97)2] et d'une note de référence du Secrétariat [DAFFE/MAI/EG3(97)2]. Le résumé et les conclusions de ces débats sont enregistrés dans le rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation [DAFFE/MAI/EG3(97)3].

#### **5. Concessions**

Le Groupe d'experts procède, lors de sa session plénière du 27 janvier 1997, à un examen préliminaire de la proposition française sur le traitement des concessions dans l'AMI (définition et conditions de transparence) [DAFFE/MAI/EG3/RD(97)1]. Le résumé et les conclusions de ces débats sont enregistrés dans le rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation [DAFFE/MAI/EG3(97)3].

## **6. Rapport au Groupe de négociation**

Lors de sa session plénière de clôture, le 29 janvier 1997, le Groupe d'experts, établit le texte définitif de ses conclusions sur les trois nouveaux sujets couverts par son mandat [Recherche et développement/Technologie, Obstacles non discriminatoires (critères fondés sur les besoins du marché) et Concessions], texte que le Groupe de négociation examinera lors de sa réunion des 29 (après-midi)-31 janvier 1997.

Le Groupe d'experts prend également note des résultats des consultations/sessions informelles tenues par les coordonnateurs désignés et par le Président sur les questions importantes restées en suspens : Personnel clé (Canada), Obligations de résultat (Etats-Unis), Privatisation (Commission européenne), Monopoles/Entreprises d'Etat/Concessions (France) et Incitations à l'investissement (Nouvelle-Zélande). Il prend note, par ailleurs, des contributions des Etats-Unis sur le personnel clé [DAFFE/MAI/EG3/RD(97)4] et sur les monopoles et les entreprises d'Etat [DAFFE/MAI/EG3/RD(97)3] ainsi que de la contribution de la Nouvelle-Zélande sur les incitations à l'investissement [DAFFE/MAI/EG3/RD(97)5] et [DAFFE/MAI/EG3/RD(97)6]. Le Groupe d'experts décide d'incorporer les comptes rendus des coordonnateurs dans son rapport au Groupe de négociation [DAFFE/MAI/EG3(97)3] pour examen à sa réunion de janvier 1997.

## **7. Autres questions**

Avec la présentation du rapport [DAFFE/MAI/EG3(97)3], le Groupe d'experts a rempli son mandat.

En prenant note de ce rapport, le Groupe de négociation encourage M. Ahnliid à poursuivre, avec l'aide des coordonnateurs intéressés, des discussions informelles sur les sujets Obligations de résultat, Privatisation et Concessions. Ceci conduit M. Ahnliid à soumettre au Groupe de négociation un addendum au rapport du Groupe d'experts dans lequel sont résumés les résultats de ces débats. Cette note complémentaire [DAFFE/MAI/EG3(97)3/ADD] est approuvée, conformément à la procédure écrite, le 17 février 1997.